

Procès-Verbal du conseil d'école

Date : mardi 3 novembre 2020

Lieu : en distanciel

Présents :

Mesdames FERRI, FRACHON, HALLER, NORMAND, enseignantes
Monsieur BOILLOT, enseignant
Madame FOURGEUX, directrice de l'école
Mesdames BOUTONNET, CHABERT, KRUMMENACHER et messieurs PERROUD, PICHETTI,
représentantes et représentants des parents d'élèves
Monsieur LEBEE, responsable du périscolaire
Monsieur POULIN, conseiller municipal

Excusés :

Madame BOUHALI-MARQUES Inspectrice de circonscription de l'Education Nationale
Madame SAPOLIN, enseignante

Secrétaire de séance : Madame FRACHON Aline

La séance est ouverte à 18h00.

➤ **Fonctionnement de l'école élémentaire Viotte**

○ **Approbation du compte-rendu du conseil d'école du 25 juin 2020**

Après lecture du procès-verbal du conseil d'école du 25 juin 2020, est-ce qu'un membre du conseil d'école souhaite modifier (ajout, modification ou suppression) ce procès-verbal ? La réponse est non. Le procès-verbal du conseil d'école du 25 juin 20 est donc approuvé.

○ **Présentation des membres du conseil d'école et leur fonction dans le conseil**

Le conseil d'école est le lieu d'information et de communication où les parents sont associés à la vie de l'école ; il donne tout avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école, sur les questions intéressant la vie de l'école et de la communauté scolaire : projet d'école, projet d'action éducative, péri et post scolaires, classe découverte, conditions matérielles, financières, restauration scolaire, hygiène, sécurité, accueil des élèves, vote le règlement intérieur, organise l'utilisation des locaux scolaires, organise la semaine scolaire, discute les heures d'entrée et sortie des classes.

Ce conseil est réuni en présence de :

- Le directeur qui préside le conseil d'école.
- L'Inspectrice de l'Éducation Nationale, membre de droit
- Le maire ou un de ses représentants
- Tous les enseignants de l'école
- Les représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui de toutes les classes de l'école. Ils assurent un rôle de médiation, à la demande de tout parent d'élève, auprès des autres membres de la communauté éducative. Ils ne parlent pas en leur nom propre mais en lieu et place des familles. Toute personne dont l'expertise peut être jugée utile en fonction de l'ordre du jour. Par exemple : Le responsable du périscolaire qui expose les services mis en place dans le cadre du périscolaire.

○ **Résultats des élections des représentants de parents d'élèves.**

Au total, 6 candidatures ont été déposées : 6 titulaires

Sur 204 personnes inscrites sur la liste électorale, nous avons recensé 52 votants dont 13 bulletins nuls, ce qui fait un taux de participation de 25,49 % . L'équipe pédagogique remercie les parents pour l'aide apportée lors de la mise sous enveloppe et lors du dépouillement.

Les représentants des parents d'élèves élus sont :

Boutonnet Mélanie
Chabert Amandine
Krummenacher Jennifer
Perroud Marc
Pichetti Xavier
Prudhomme Cécile

Les parents d'élèves sont votre relais auprès de l'équipe pédagogique. Toutes les questions que vous souhaiteriez poser à l'occasion des conseils d'école sont inscrites à l'ordre du jour dès l'instant où vous soumettez votre requête à vos représentants qui les transmettent par le biais du mail de l'école dans un délai de 3 jours au moins avant la tenue de séance.

○ **Organisation pédagogique : effectifs, répartition, projet d'école**

133 élèves sont inscrits à ce jour à l'école élémentaire Viotte pour l'année 2020-2021.

23 CP dans la classe de madame NORMAND

4 CP et 14 CE1 dans la classe de madame FRACHON

14 CE1 et 9 CE2 dans la classe de monsieur BOILLOT

15 CE2 et 8 CM1 dans la classe de madame HALLER

12 CM1 et 11 CM2 dans la classe de madame FERRI

6 CM1 et 17 CM2 dans la classe de madame FOURGEUX

-rappel des critères de répartition des classes et des élèves

- structure pédagogique : type de classes : cours simples, cours doubles, quels niveaux ensembles...

- critères pour répartir les élèves dans les classes : équilibre garçons-filles ; fratries ; niveau scolaire (privilégions-nous des groupes homogènes ou hétérogènes ?) ; autonomie ; comportement ; présence d'AESH ; nombre d'élèves). L'objectif étant d'équilibrer au mieux chaque classe et de faire en sorte que chaque élève puisse être bien dans chaque classe.

L'équipe pédagogique est complétée par :

Madame SAPOLIN qui enseigne dans les classes de CP CE1 (le jeudi) et de CM1 CM2 (le lundi et le vendredi)

Monsieur LEHEC qui enseigne l'allemand le mardi après-midi et le vendredi matin.

Madame OUDOT enseignante spécialisée.

Madame MICHAUD psychologue de l'éducation nationale.

Mesdames RESILLOT et ZENGAIS, AESH (6 élèves bénéficient d'une aide humaine au sein de notre Ecole).

Nous devrions recruter d'ici quelques semaines une personne, dans le cadre d'un emploi civique. Les missions de ces personnels sont d'aider les enseignants dans leurs diverses tâches :

- participer à l'accueil du matin ;
- accompagner une sortie scolaire ;
- aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et en assurant des actions de médiation ;
- assister les enseignants, pendant les temps de classe et notamment lors des activités sportives, artistiques, scientifiques, à la préparation du matériel nécessaire

à l'activité puis à la remise en état des locaux et du matériel servant directement aux élèves ; accompagner l'activité d'un petit groupe ou aider un écolier dans une activité ;

- gérer les bibliothèques, centres de documentation (BCD), fonds documentaire (entretien des livres, classement, étiquetage) des bibliothèques et assister les enseignants pour :
 - accueillir les élèves pour la gestion du prêt ;
 - présenter le fonctionnement de la BCD aux élèves ;
 - lire et raconter un album à un élève ou à un groupe d'élèves ;
 - accompagner des élèves en lecture autonome.
 - prendre part à des ateliers liés à l'exercice du débat, du jugement et de l'argumentation (conseils d'élèves, ateliers philosophiques...) pour aider au bon déroulement des séances (préparation du matériel nécessaire, remise en état des locaux,...) ;
 - accompagner des classes ou des groupes d'élèves lors de déplacements liés aux projets mis en place (visites d'institutions, de lieux de mémoire...) ;
 - s'impliquer dans le développement de médias dans le cadre scolaire (webradio, journaux d'établissement, blog...)

Prévisions des effectifs pour 2021/2022 : Arrivée...27.. Départ ...27..... soit...133... élèves en tenant compte des effectifs à ce jour.

○ **Règlement intérieur**

Le règlement intérieur, revu par les enseignantes de l'école lors d'un conseil des maîtres a été envoyé aux représentants des parents d'élèves et la mairie avec les convocations. Après relecture de ce règlement intérieur, Mr Pichetti souhaite notifier dans le règlement qu'il faut faire des écrits pour les demandes des familles ainsi que pour les réponses apportées. Mme Fourgeux rappelle les moyens habituels de demande de rdv et de communication (cahier de liaison, mail de l'école, téléphone avec répondeur de l'école, portail).

Décision prise : ajouter au règlement un point indiquant la possibilité pour les parents et les enseignants de demander une trace écrite de l'entretien, si elle est jugée pertinente.

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité par les membres du conseil d'école.

➤ **Restauration scolaire et hygiène**

Les points d'eau proches des classes apparaissent insuffisants avec le protocole sanitaire, demande d'amélioration transmise par le biais de ce conseil d'école. Mme Haller s'interroge sur le bien-être des élèves avec l'eau très froide aux points d'eau et les lavages de mains fréquents.

➤ **Vie scolaire**

○ **Présentation des projets pédagogiques de l'école :**

Projets communs : dans le contexte de la crise sanitaire, certains projets ne pourront peut-être pas être réalisés.

École et cinéma : les 6 classes sont inscrites au dispositif. Le projet est suspendu à ce jour.

PEAC : 5 classes sont inscrites à un parcours culturel mis en place par la ville de Besançon (prise en charge financière par la commune) .

La classe de CP : « artbécédaire »

La classe de CE1 CE2 : « raconte-moi le ciel » travail avec radio campus.

La classe de CE2 CM1 : « les saisons au Moyen-Age », réalisations plastiques, visite de la bibliothèque des archives....

La classe de CM1 CM2 : « histoire du kamishibai », travail réalisé avec l'association du livre élu. Travail en partenariat avec une illustratrice.

La classe de CM1 CM2 : « je veux du théâtre » : les élèves vont créer une petite pièce de théâtre. Ils vont apprendre à gérer leur voix, l'espace, les déplacements. Écriture du texte puis répétitions en partenariat avec l'organisme « côté cour ». Le thème est le mot amour.

La classe de CP CE1 : l'enseignante a fait trois vœux mais n'a pas obtenu de parcours.

Piscine : les six classes se rendront à la piscine durant l'année scolaire. Ce sont des cycles de 8 séances. L'équipe pédagogique précise que le coût de ce cycle piscine (transport et apprentissage) est entièrement pris en charge par la commune de Besançon.

Les créneaux retenus sont les suivants :

Dates et horaires	classes
Du 23 / 11 /2020 au vendredi 29/01/2020 jeudi de 14h20 à 15h05	CP CE1 CE2
Du 1/02/2020 au 02/04/2021 le mardi de 10h30 à 11h15	CPCE1 CM1CM2 (Me FERRI)
Du 1/02/2020 au 02/04/2021 le jeudi de 15h10 à 15h55	CE2CM1 CM1CM2 (Me FOURGEUX)

Ce projet piscine pourrait être annulé en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Parcours sportifs : les trois classes de cycle 3 ont l'opportunité de faire un cycle de RUGBY avec un intervenant sportif municipal.

Les trois classes de cycle 2 au cours de la période 3 feront un cycle acrosport (Prise en charge du coût par la commune).

EPS : des étudiants en UFR sport (2ème année de licence) interviendront le lundi matin auprès des élèves de janvier à mai pour des séances de sport.

Autres projets :

Classe de CP : « les oiseaux dans la forêt » 2 sorties au bois de Chailluz à des saisons différentes pour observer l'évolution des oiseaux et des séances en classe (fabrication de mangeoire)

Classe de CE2 / CM1 : « découverte de la forêt » plantation d'arbres au bois de Chailluz 2 sorties, musée des beaux-arts, frac

Classe de CM1 /CM2 : classe découverte du 7 au 9 octobre à Rochejean. Découverte de la ferme et de la biodiversité. Ce projet a obtenu l'aide financière de la ville de Besançon et de la région.

Participation au projet « livre élu »

Les enseignants remercient la ville de Besançon pour la mise en place des parcours culturels et sportifs.

o Bilan financier de la coopérative scolaire :

Les revenus de notre coopérative scolaire sont principalement issus de l'adhésion payée par les familles. Le solde au 1^{er} septembre était de : 1457.34 (dont 533 € d'avance subvention PEAC, moins une facture de 92 € pour le musée en mars 2020). Cette adhésion n'est pas obligatoire. Environ 90 familles sont adhérentes. L'adhésion était, encore cette année, libre avec une proposition de 12€ par élève. Les cotisations versées vont de 5 € à 50€ .

Les comptes ont été vérifiés par deux parents d'élèves début septembre. Nous les remercions.

CHARGES		Euros	PRODUITS		Euros
60700008: Achats de produits pour cession		919,65	70700008: Ventes de produits pour cession		1 335,00
61681008: Assurances versées		0,00	70800008: Produits des activités éducatives		235,00
61810008: Charges des activités éducatives		2 051,97	74100008: Subventions reçues (Etat, collec. locales)		1 253,00
62810008: Cotisations versées à l'OCCE		330,35	74200008: Subventions d'associations		0,00
65000008: Autres charges courantes		9,00	75000008: Autres produits courants		0,00
67000008: Charges exceptionnelles		0,00	75600008: Participation volontaire des familles		1 302,00
68000008: Achat de biens durables		0,00	76700008: Intérêts perçus (mutualisation)		0,00
			77000008: Produits exceptionnels		0,00

Quelques exemples :

Achat pour produits de cession : 919.65

Photographie scolaire, fourniture pour Marché de Noël,

Charges des activités éducatives 2051,97 : cinéma 517 €, musée bateau mouche 472 €, musée 46 €, ski 665 €, spectacle musical 62.5 €, carte de bus (110 €)

Une subvention pour le projet ski a été demandée. Un versement de 115 € doit être fait prochainement sur le compte de la coopérative scolaire.

Subvention de la commune pour les déplacements PEAC : 833 € comme tous les déplacements n'ont pas été fait, 533 € seront déduits de la subvention 2020 2021. Pour l'année scolaire 2020-2021, le montant de la subvention était de 518 €. La subvention sera donc de 0€

➤ Activités périscolaires

-Projets autour de la citoyenneté, la valorisation positive, la découverte du monde à travers les continents, le rôle et la place des familles, le tri sélectif. Projets suspendus en raison du contexte sanitaire : le travail du bois pour le jardin (intervenant), fresque, handisports, Ehpad

-Communication avec familles via un cahier individuel de vacances à vacances (d'où la demande de droits à l'image)

-Covid : groupe de 4 enfants maxi (impossible le matin par manque d'animateurs) ; 2 services le midi (1^{er} avec cycle 2 et 2nd avec cycle 3)

Questions/réponses :

Mr Perroud : dans quelles conditions matérielles se fait l'accueil ?

Mr Lebee : salles suffisantes, quelques tables manquent (commandées sur budget janvier), du gel hydroalcoolique et du désinfectant ont été fournis, problème du préau non chauffé notamment pour l'aide aux devoirs.

➤ Sécurité et équipements

○ Sécurité :

Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu ce vendredi 16 octobre 2020. L'évacuation s'est déroulée en respectant les procédures.

Le PPMS de l'école a été actualisé et un exercice à l'initiative de l'école sera réalisé dans l'année scolaire. Nous n'avons pas eu de retour du service éducation pour nos remarques sur le PPMS de l'année 2019 2020 (ce point fait partie d'une question.)

Les divers « petits » travaux demandés par le biais des fiches d'intervention en ligne ont été pour la plupart réalisés et nous en remercions la commune.

Toutefois, l'équipe pédagogique souhaite faire part des points suivants :

Les huisseries des salles de classes : inquiétude de l'équipe pédagogique quant à la sécurité et l'isolation des fenêtres. Ce point a été mis à l'ordre du jour des conseils d'école de l'année 2019/2020 sans jamais avoir de réponse écrite et précise. Trois fiches SST ont été écrites, la dernière de juin 2020 fait part de la fermeture brusque de la fenêtre qui a engendré des bris de glaces qui sont tombés dans la cour. Aucune personne n'a été blessée mais dans le contexte sanitaire actuel avec une aération des salles de classes plus importantes que d'habitudes quelles conséquences pourraient avoir lieu si cela se produisait alors que les enfants sont dans la cour de récréation ?

Absence de volets occultants dans les salles de classe : mauvaise isolation à la chaleur lors des périodes chaudes alors que lors des périodes de canicule il nous est demandé par notre institution de fermer les volets pour assurer dans les salles de classe une température permettant de protéger les élèves des risques de santé dus à la canicule, impossibilité d'assombrir la salle de classe pour projeter des documents, pour réaliser certaines activités pédagogiques,

Les portes des préaux couverts : absence de système anti-pincement pour les portes d'accès. L'équipe pédagogique souhaiterait que ces 3 points soient pris en compte et étudiés par les services compétents et qu'un retour nous soit fait prochainement. Ces points ont été renseignés dans le DUER de notre établissement.

➤ **Questions diverses / autres points abordés**

Questions envoyées au service éducation le vendredi 30 octobre :

Huisseries de l'école :

Quelles suites allez-vous donner à nos questions relatives au changement des huisseries des classes, à nos fiches SST ?

PPMS : nous réitérons notre question restée sans réponse :

Serait-il possible que les portes de classes soient équipées d'un système de verrouillage plus facile et qu'un système de signal silencieux soit étudié pour signaler la mise en place du PPMS aux divers adultes de l'école ?

Tableaux des salles de classes :

Tout au long de l'année scolaire 2019/2020 afin d'anticiper la mise en place des tableaux VPI, l'équipe pédagogique a souhaité que soient prises en compte certaines demandes concernant les tableaux des classes dans le seul but de pouvoir enseigner au mieux aux élèves qui nous sont confiés. Nous avons fait plusieurs propositions afin de prendre en compte les diverses contraintes des services de la ville de Besançon. La dernière proposition faite par la directrice et retenue par Messieurs Donier et Rogeboz était la suivante : utilisation des volets et parties centrales de 3 des tableaux (tryptiques récents et magnétiques) qui ont été déposés des classes en juillet 2020. Fin août, nous avons constaté que des volets de tableaux avaient bien été installés à côtés des tableaux VPI, mais ces volets sont vétustes (y écrire est difficile) et non magnétiques. Une demande d'explication a été formulée par mail au service éducation mais est restée sans réponse. Nous réitérons donc notre question :

Pourquoi les tableaux adjacents au tableau VPI ne sont pas issus de nos anciens tryptiques récents comme il avait été convenu avec le service travaux ? Est-ce que les tableaux adjacents vétustes peuvent être déposés et remplacés par des parties de nos anciens tryptiques neufs ?

Réponses apportées par Mr Poulin

-connaissance du problème de vétusté de certaines écoles de Besançon, dès 2021 un budget supplémentaire de 60M d'euros pour les écoles est prévu.

-pour Viotte en particulier, il s'engage à venir voir sur place les besoins et il fera remonter ces différents points qui semblent effectivement importants mais ne peut garantir que toutes les demandes seront effectives (tranches annuelles de travaux, budget d'investissement, priorités). Un rdv avec la directrice et les parents élus sera pris pour visiter l'école.

-Représentants de parents d'élèves et équipe font remarquer leur « agacement » face à l'ancienneté des tous ces points problématiques souvent signalés mais toujours restés sans réponses ou solutions. Mr

Perroud demande s'il existe un historique des PV de conseils d'école pour appuyer l'ancienneté des demandes de l'école, Mme Fourgeux indique qu'elle essaiera de se dégager du temps pour consulter les archives de l'école.

Questions de représentants de parents d'élèves :

- comment organiser le lien entre les parents d'élèves et les représentants élus pour les accompagner dans leur questionnement ?

L'équipe suggère de :

- demander la pose d'une boîte aux lettres à proximité de la grille de la cour.
- Mots collés dans le cahier de liaison
- adresse mail pour les représentants de parents d'élèves

- serait-il possible d'indiquer aux parents la démarche à suivre pour faire des demandes concernant leur enfant à l'enseignant de la classe et l'équipe pédagogique ?

Mme Fourgeux rappelle les moyens habituels de demande de rdv et de communication (cahier de liaison, mail de l'école, téléphone avec répondeur de l'école, portail).

La séance est levée à 20h45 :

Directrice de l'école : Madame FOURGEUX

Secrétaire de séance : Madame FRACHON